



# Mairie D'ORGNAC SUR VEZERE

886, route de la Mairie -Le Roulet 19410 ORGNAC SUR VEZERE

☎ 05.55.98.94.01    ✉ mairie@orgnac.fr

## ARRETE DU MAIRE N° 2024-002

**O B J E T : ARRETE MUNICIPAL PERMANENT RELATIF A LA MISE EN PLACE D'UN PANNEAU « VOIE SANS ISSUE »**

Le Maire de la Commune d'ORGNAC-SUR-VEZERE,

**VU** le Code des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire ;

**VU** le Code de la route, notamment les articles R 417-12 et R 417-13

### ARRETE

**ARTICLE 1 :**

Il est installé à l'entrée de la route de Vaynas un panneau « voie sans issue ».

**ARTICLE 2 :**

La pose du panneau signalétique est réalisée par le service technique de la commune.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de LIMOGES -1 Cours Vergniaud 87000 LIMOGES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

**ARTICLE 4 :**

Le maire, le service technique et l'adjoint au Maire responsable du service technique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :**

Ampliation du présent arrêté sera envoyée au :

- Commandant de la gendarmerie de LUBERSAC (19210)

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat dans le département le ...../...../..... – réception du ...../...../.....  
Affichage le ...../...../.....  
Notification aux intéressés le ...../...../.....

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211915400-20240207-AR2024-002-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2024

ORGNAC-SUR-VEZERE, le 7 février 2024  
Le Maire, Milena LOUBRIAT

